



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 15 mai 2017, a adopté le règlement numéro 902-2017 concernant un emprunt de 260 700\$ pour un projet total de 790 000\$ / Programme FEPTEU.

Le règlement numéro 902-2017 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement numéro 902-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 16 mai 2017.



Benoit Hébert
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 mai 2017 entre 14 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 mai 2017.



Benoit Hébert
Directeur général